

## **LIMINAIRE FODGFIP PARIS COMITE TECHNIQUE DU 04 DECEMBRE 2012**

Monsieur le Président,

Le comité technique local convoqué ce jour doit aborder deux thèmes principaux à savoir une présentation de l'organisation et du bilan de la mission recouvrement au sein de la DRFIP Paris et la question de la centralisation de l'affranchissement au sein de cette même direction.

L'organisation actuelle de la mission recouvrement des principaux impôts au sein des SIP, SIE, et PRS est la conséquence directe de la mise en place de la fusion de nos deux anciennes administrations ( DGI et DGCP ).

FO DGFIP a toujours été opposé et reste toujours opposé à cette fusion qui s'inscrit dans la logique contenue dans la RGPP, une logique de réduction de la dépense publique affectée au fonctionnement des services publics de l'Etat et la suppression continue des emplois de fonctionnaires.

FO DGFIP rappelle son attachement à plusieurs principes fondamentaux qui ont été bafoués avec la mise en place des SIE et des SIP à savoir :

- le principe de la séparation ordonnateur et comptable,**
- la séparation de l'assiette et du recouvrement**
- la responsabilité pécuniaire et personnelle des comptables publics**
- le maintien d'un service public de proximité**

Les chiffres et données statistiques présentés dans les documents de travail sont loin de refléter la réalité du terrain : les agents B et C qui travaillent dans des structures de type SIP et SIE au sein de la DRFIP Paris vous l'ont rappelé une nouvelle fois en étant massivement en grève le 27 novembre dernier.

Ce sont bel et bien les conditions de travail dégradées au quotidien et le manque cruel de personnel qui mettent en péril nos missions. Si de nombreux agents étaient en grève, c'est précisément qu'ils sentent que bon nombre de missions se délabrent et leur échappent, faute de moyens suffisants.

Les réformes mises en place par la Direction Générale en matière de recouvrement obéissent à la même logique appliquée pour d'autres missions à savoir pratiquer une politique visant à sauver les meubles ou les apparences, dans un contexte de restrictions budgétaires.

C'est ainsi que la mise en place de pôles spécialisés ( PRS ) et le recours à une politique de ciblage ou de sélection des poursuites en vue d'adapter les enjeux financiers aux moyens en personnel disponibles s'inscrit dans cette logique. Se concentrer sur les grosses créances au détriment des petites ( ex: sort réservé aux petites créances CFE dans les SIE ), tel est le but clairement affiché par l'administration.

FO DGFIP ne peut s'inscrire dans cette logique visant à la recherche de l'efficacité qui remet en cause le principe d'égalité de tout citoyen devant l'impôt.

Avec l'harmonisation récente des procédures de recouvrement entre impôts des particuliers et impôts des professionnels, avec le déploiement prochain de l'application comptable RSP qui remplacera les actuelles applications MEDOC et DDR3, toutes les conditions sont réunies pour la création d'un réseau unique de recouvrement des impôts des particuliers et des professionnels, des sortes de « supers PRS » .

FO DGFIP reste opposé à la mise en place de tels pôles spécialisés qui pourraient avoir l'exclusivité du recouvrement dans un département et qui porteraient atteinte aux services publics de proximité.

Concernant l'autre point à l'ordre du jour, à savoir la présentation de la centralisation de l'affranchissement, nous regrettons une nouvelle fois d'être mis devant le fait accompli. Les 5 sites de centralisation sont déjà opérationnels dont certains depuis plusieurs mois.

La logique qui préside à une telle réorganisation est purement comptable et financière.

S'est-on préoccupé une seule fois des conditions de travail des agents qui travaillent sur ces sites d'affranchissement de masse ?

S'est-on préoccupé de l'augmentation des charges de travail supplémentaires et notamment de l'augmentation de la volumétrie des courriers à traiter.

Assurément non.

Une nouvelle fois, l'administration procède à un transfert de charges à effectifs constants.

Rien ne change, les méthodes sont toujours les mêmes et les conséquences aussi.

Entre 40 et 45% de collègues de catégorie B et C étaient en grève le 27 novembre dernier dans les SIP et les SIE.

Ils ont montré leur détermination à ne rien lâcher sur leur droits, leur conditions de travail et le respect de leur travail et de leur missions.

Faire grève aujourd'hui n'est pas facile avec la perte de pouvoir d'achat que l'on subit depuis maintenant plusieurs années. Cela n'a pas empêché les collègues de montrer leur volonté à combattre toutes ces réformes qui détruisent nos services.

Le mécontentement, l'exaspération et la lassitude sont présents au quotidien dans la tête des collègues. C'est une réalité que le Directeur Général feint d'ignorer.